

Le 4 mai 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à huis clos, par voie de vidéoconférence, le lundi 4 mai 2020, de 19 h 00 à 20 h 15, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire.

Sont présents à cette vidéoconférence :

Mme Lynda Lizotte, conseillère
Mme Manon Bélanger, conseillère
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Dany Chénard, conseiller
M. Patrick Dionne, conseiller (absent)
M. Étienne Brodeur, conseiller

formant quorum

Assiste également à la séance par voie de vidéoconférence Mme Anne Desjardins, Directrice générale et secrétaire-trésorière.

Est également présent M. Pascal Briand vérificateur pour la firme Mallette qui fera la présentation des états financiers pour l'année 2019.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte. M. le maire informe les membres du conseil que le point 6 à l'ordre du jour sera traité avant le point 3 afin que M. Briand puisse être libéré avant la fin de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 avril 2020
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 6 avril 2020
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Présentation et adoption des états financiers pour l'année 2019
7. Rapport de la Régie Intermunicipale du service des incendies
8. Rapport d'organismes
9. Assurance MMQ - Renouvellement du contrat d'assurance
10. Assurance MMQ – Ajout Corporation pour le maintien des lieux historiques
11. Soumission - installation de toilettes chimiques
12. Adoption du Règlement numéro 343 portant sur la publication des avis publics de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie
13. Adoption du Règlement numéro 344 modifiant le Règlement numéro 342 établissant les différents taux de taxation pour l'année 2020
14. Correspondance
15. Autres sujets
16. Période de questions
17. Clôture et levée de la séance

081-2020

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

6. Présentation et adoption des états financiers pour l'année 2019

Monsieur Pascal Briand de la firme Mallette présente le rapport du vérificateur et les états financiers de l'exercice 2019 de la municipalité et donne toutes les informations nécessaires aux questions posées.

082-2020

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter lesdits états financiers pour l'année 2019 tel que présentés et d'autoriser Mme Anne Desjardins Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les attestations requises.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 avril 2020

083-2020

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 6 avril 2020 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Suivi du procès-verbal de la séance du 6 avril 2020

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020.

5. Approbation et autorisation des comptes à payer

084-2020

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 74 682,16 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

7. Rapport de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest

M. Dany Chénard informe les membres du conseil qu'ils sont en attente de pouvoir passer en entrevue les candidats qui ont déposé leur candidature pour le poste de directeur (trice) général(e), secrétaire trésorier (ère). Deux candidats ont été retenus pour une éventuelle rencontre.

Pour les citernes, le point sera traité plus tard lors de la présente réunion.

En ce qui concerne les numéros civique 9-1-1, la commande est placée, le directeur tente de rejoindre le fournisseur pour cédule une livraison. Des messages courriels et vocaux sont envoyés, mais sans réponse. Les activités de l'entreprise ne sont possiblement pas encore redémarrées, il s'agit d'une entreprise de Laval.

8. Rapports d'organismes

M. Réal Lévesque conseiller, informe les membres du conseil que :

La rencontre du comité formé pour le regroupement des matières résiduelles aura lieu le 13 mai prochain,

Le service de garde procèdera à sa réouverture le 11 mai prochain. Des mesures seront mises en place afin de respecter les consignes gouvernementales. Il y aura donc seulement quatre (4) enfants qui pourront fréquenter la garderie compte tenu des mesures qui doivent être mises en place et de l'espace disponible. Ce seront les parents qui travaillent aux services essentiels qui auront priorité sur les places en garderie.

M. Étienne Brodeur conseiller, informe les membres du conseil que le Comité de Développement a perdu un de ses membres par le décès de M. André Lépine. L'activité du Salon des produits alimentaires ne sera

pas annulée, mais plutôt reportée. Le Comité songe à le présenter à l'automne. Ainsi que l'Assemblée générale annuelle qui est également reportée.

Les réparations du presbytère de la Grève restent à voir. La Chapelle quant à elle, les activités ont été annulées pour cette année.

Le Symposium de peinture du Kamouraska annule également ses activités pour cette année.

Le Comité pour la Maison Chapais est en réflexion en ce qui concerne la présentation des activités cette année.

9. Assurance MMQ – renouvellement du contrat d'assurance

CONSIDÉRANT que la municipalité doit renouveler le contrat d'assurance pour la période du 1^{er} juin 2020 au 1^{er} juin 2021;

CONSIDÉRANT qu'une proposition est faite par l'assureur de la municipalité soit le Groupe Ultima inc. pour un montant total de 14 681 \$ et une assurance accidents dirigeants au montant de 218 \$;

085-2020
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité accepte les termes de renouvellement du contrat d'assurances multirisques de la compagnie d'assurances Mutuelle des Municipalités du Québec via le Groupe Ultima inc., au montant total de 14 899 \$ et permettre à Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, d'effectuer le paiement de la prime et d'envoyer les renseignements requis pour le renouvellement.

10. Assurance MMQ- Ajout Corporation pour le maintien des lieux historiques

CONSIDÉRANT qu'une demande a été acheminée à la Municipalité par le président de la *Corporation pour le maintien des lieux historiques de Saint-Denis* afin de regarder la possibilité que l'organisme puisse être ajouté à la couverture d'assurance de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le responsable de l'organisme a complété les documents nécessaires à l'analyse de son dossier et ainsi analyser son admissibilité;

CONSIDÉRANT que le courtier a transmis les informations à l'assureur soit la Mutuelle des Municipalités du Québec et que celle-ci a confirmé l'autorisation pour l'ajout de la *Corporation pour le maintien des lieux historiques de Saint-Denis* dans un courriel du 16 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE,
086-2020

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ajout de La *Corporation pour le maintien des lieux historiques de Saint-Denis* comme assuré additionnel à la police d'assurance de la Municipalité et que les frais annuels soient rechargés à la Corporation, ce qui représente pour l'année 2020-2021 au montant total de 2 044,84 \$.

11. Soumission pour l'installation de toilettes chimiques

CONSIDÉRANT que comme chaque année, la Municipalité a décidé d'offrir le service de toilettes chimiques dans ses deux parcs ainsi qu'à la Chapelle de la Grève pour la période estivale;

CONSIDÉRANT

que Camionnage Alain Benoît a fait parvenir une offre de service au montant de 160,00 \$ plus taxes par semaine, pour quatre toilettes, incluant la vidange et nettoyage 1 fois par semaine, ajout de papier hygiénique et transport.

EN CONSÉQUENCE,
087-2020

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que quatre toilettes chimiques soient installées dont une dans les deux parcs municipaux, une au parc Bellevue et l'autre au parc de la Halte Bleue, et qu'une toilette soit installée à la chapelle de la Grève et la dernière soit installée de sorte qu'elle puisse être accessible au parc de l'École, et ce, pour une durée de **15 semaines** à compter du **29 mai** jusqu'au **11 septembre 2020** inclusivement. Ces quatre toilettes seront installées par la compagnie Camionnage Alain Benoît au coût de 160,00 \$ plus taxes par semaine, pour les quatre toilettes, incluant la vidange et le nettoyage 1 fois par semaine, l'ajout de papier hygiénique et le transport.

12. Adoption du Règlement numéro 343 portant sur la publication des avis publics de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie

Le projet de Loi 122 accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter un règlement pour choisir les modalités de publication de leurs avis publics;

L'article 433.1 du Code municipal prévoit qu'une municipalité peut, par règlement, déterminer les modalités de publication de ses avis publics. Ces modalités peuvent différer selon le type d'avis, mais le règlement doit prévoir une publication sur le site Internet de la Municipalité.

088-2020

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents que soit adopté le règlement numéro 343 portant sur la publication des avis publics de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Directrice générale et secrétaire-trésorière et que ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

13. Adoption du Règlement numéro 344 modifiant le Règlement 342 établissant les différents taux de taxation pour l'année 2020

ATTENDU QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation;

Les dispositions de l'article 7 du règlement no 342 sont abrogées et remplacées par ce qui suit :

Le taux d'intérêt et de pénalité s'appliquant à tous les comptes dus relativement aux taxes annuelles, complémentaires et supplémentaires à compter du 6 avril 2020, sont fixés à zéro (0) % et ce jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette disposition ne s'applique pas aux comptes dus antérieurement au 6 avril 2020.

089-2020

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents que soit adopté le règlement numéro 344 modifiant le règlement numéro 342 établissant les différents taux de taxation pour l'année 2020.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Directrice générale et secrétaire-trésorière et que ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

14. Correspondance

14.1 Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation

Le ministère rappelle que la municipalité est concernée par les zones de culture protégées pour la production de pommes de terre de semence.

« La principale norme à respecter qui concerne la Municipalité est l'obligation de nettoyer et désinfecter les équipements de terrassement de la municipalité avant leur entrée sur une entreprise de pommes de terre, et ce autant dans ses champs de pommes de terre que dans les champs cultivés avec une autre culture sur cette entreprise ».

14.2 Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent Adhésion 2020-2021

CONSIDÉRANT

la correspondance reçue de l'URLS en date du 30 mars 2020 concernant le renouvellement de l'adhésion;

CONSIDÉRANT

qu'en adhérant à l'URLS les organismes peuvent bénéficier de différents programmes et services, dont :

- Accès aux programmes, aux services et aux événements de qualité organisés par l'URLS du Bas-Saint-Laurent
- Accès à meilleur coût aux formations offertes
- Services professionnels d'animation ou de soutien gratuits
- Représentation des intérêts de la région

090-2020
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie renouvelle son adhésion à l'Unité de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent au montant de 100,00 \$ pour l'année 2020-2021.

15. Autres sujets

Mme Anne Desjardins informe les membres du conseil qu'en situation de confinement certains travaux peuvent quand même être réalisés en autant qu'ils soient considérés comme des travaux prioritaires, dont :

Travaux de remplacement de deux citernes incendie

CONSIDÉRANT

que deux citernes incendie doivent être remplacées dans la Municipalité;

CONSIDÉRANT

que ces deux citernes sont situées à proximité de deux Fermes laitières;

CONSIDÉRANT

qu'en cas d'incendie il est primordial d'avoir de l'eau en très grande quantité et à proximité afin d'éteindre l'incendie;

091-2020

Il est résolu par M. Réal Lévesque, Mme Lynda Lizotte, M. Étienne Brodeur, M. Dany Chénard et Mme Manon Bélanger que les travaux de remplacement de deux citernes incendie soient considérés comme des travaux prioritaires.

EN CONSÉQUENCE,
092-2020

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents que:

- Les membres présents autorisent l'achat de deux citernes au coût de 7 500 \$ chacune auprès plus taxes, de *Le Spécialiste du ponceau*;
- Les membres présents autorisent que le transport des deux citernes jusqu'à ses lieux d'installation soit fait par *Camionnage Alain Benoît*;
- Les membres présents autorisent que l'excavation, l'extraction de matériaux, l'installation des deux citernes et l'ajout de gravier soient faits par *Transport en Vrac St-Denis*;
- Les membres présents désignent la Régie de service Incendie Kamouraska-Ouest pour le remplissage des deux citernes.

Installation d'une génératrice au Complexe municipal

CONSIDÉRANT que le Complexe municipal est désigné afin d'accueillir les citoyens en cas de sinistres afin que ceux-ci soient hébergés en toute sécurité;

CONSIDÉRANT que l'Organisme de sécurité publique s'installera au Complexe municipal lors d'un sinistre;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'avoir les installations fonctionnelles afin que l'Organisme de sécurité publique soit fonctionnel en cas de situation d'urgence;

093-2020

Il est résolu par M. Réal Lévesque, Mme Lynda Lizotte, M. Étienne Brodeur, M. Dany Chénard et Mme Manon Bélanger que les travaux d'installation d'une génératrice soient considérés comme des travaux prioritaires.

EN CONSÉQUENCE
094-2020

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- les membres présents acceptent la soumission # 1582 de Jalbertech au montant de 14 400 \$ plus taxes pour les travaux d'électricité
- qu'une dalle de béton ainsi qu'un mûr intérieur soient construits.

Montant financé en partie par la TECQ 2019-2023

La Maison Chapais de Saint-Denis (Association patrimoniale de Saint-Denis)

Le Directeur de la Maison Chapais demande à la Municipalité de confirmer le montant qui lui sera alloué à titre d'aide financière pour l'année 2020 afin de leur permettre de planifier les différents scénarios pour les activités.

095-2020

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un montant total de 6 000 \$ soit attribué à l'Association patrimoniale de Saint-Denis pour l'année 2020. Montant incluant toutes demandes de services (pelouses, déneigement, entretien des jardins, etc.).

Mme Manon Bélanger informe les membres du conseil qu'elle a eu une discussion avec la Directrice de l'École, Mme Chantal Pelletier concernant le besoin de petits déjeuners pour les élèves de l'École. La Directrice mentionne qu'il n'y a eu à ce jour aucune demande en ce sens, mais qu'elle et les enseignants (tes) resteront à l'affût pour d'éventuelles demandes.

M. Dallaire précise qu'il n'est pas certain que l'offre de fournir des petits déjeuners aux élèves sera toujours accessible au moment opportun.

Mme Bélanger poursuit avec la question du Camp de jour cet été. Le Député fédéral, M. Bernard Généreux demande de répondre à un questionnaire relativement à la subvention qui pourrait être accordée pour la tenue des Camps de jour. À savoir s'il n'y a pas de Camp de jour, est-ce que les Municipalités pourraient garder la subvention et engager un étudiant pour effectuer certains travaux. Sous réserve d'une approbation de Service Canada.

M. Dallaire demande l'opinion aux élus;
Mme Lynda Lizotte souhaite savoir s'il y a toujours un intérêt de la part des parents et les monitrices pour le Camp de jour.
Mme Bélanger a effectué un sondage et les parents ont répondu majoritairement en faveur de la tenue du Camp de jour, tout en respectant les consignes. Les monitrices sont également intéressées.

M. Dany Chénard suggère que la subvention, dans le cas où il n'y aurait pas de Camp de jour, serve à d'autres fins, par exemple à des travaux d'entretien.

M. Jean Dallaire maire, informe les membres du conseil que le dernier média poste d'informations aux citoyens sur la situation du COVID-19 n'a pas été reçu par bon nombre de citoyens. Il semble que ce soit les personnes en région rurale. Une vérification a été faite auprès de la maître de poste et la personne qui fait la livraison de la poste qui a dû se faire remplacer. La remplaçante affirme qu'elle les a livrés.

M. Dallaire demande l'opinion des élus à savoir est-ce qu'on envoie une lettre à la direction de Poste Canada.

Mme Lynda Lizotte et M. Dany Chénard suggèrent de ne pas envoyer de lettre, mais de faire un deuxième envoi pour les citoyens en région rurale.

M. Étienne Brodeur confirme ne pas avoir reçu ce dernier média poste et suggère d'inclure une date d'envoi au haut de l'avis lors des prochains envois.

16. Période de questions

Aucune question portée à l'attention des membres du conseil.

17. Clôture et levée de la séance

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 20 h 15.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire,
Maire

Anne Desjardins,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

AFFILET TOUT	574,88 \$
ALARME ET SÉCURITÉ DYNAMIQUE	402,41 \$
CONFÉRENCES DIALOGUE INC.	99,58 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	469,54 \$
FERME PIERRE GARON	3 449,25 \$
MUNICIPALITÉ DE RIVIERE-OUELLE	4 830,59 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	474,74 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 597,92 \$
ROBERTO OUELLET EXCAVATION	224,20 \$
SUZANNE DUBÉ (frais poste- Covid)	195,88 \$
TERMINIX CANADA	84,83 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	26 018,83 \$
ULTIMA ASSURANCES	14 899,00 \$
VILLE DE SAINT-PASCAL	8 273,05 \$
	SOUS-TOTAL 64 594,70 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE AVRIL 2020

SALAIRES (AVRIL 2020)	6 080,38 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (AVRIL 2020)	2 826,70 \$
GREAT WEST	662,13 \$
VIDÉOTRON	292,14 \$
FRAIS BANCAIRE	226,11 \$
	SOUS-TOTAL 10 087,46 \$
	GRAND-TOTAL <u>74 682,16 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2020 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 4 mai 2020

Annexe

Résolution

084-2020

Par: Anne Desjardins
Directrice générale
Secrétaire-trésorière